

AUDIT DOUANE D'UN ENTREPOT FISCAL DE PRODUITS ENREGETIQUES (EFPE)

Principaux points audités (adaptation en fonction des spécifications de l'EFPE)

- ✓ Définir les dates de l'audit douanier et ensuite sera envoyé par la SADPE la liste de tous les documents à préparer pour cet audit douanier.
- ✓ Visite des installations et présentation du dépôt pour le responsable du site.
- ✓ Questions douanières aux personnes sur place sur les obligations douanières d'un EFPE.
- ✓ Collecte de tous les documents nécessaire à l'audit suite aux questions et aux thèmes ci-dessous.
- ✓ Les principaux points de contrôle de cet audit seront les suivants :
 - Tous les éléments de constitution du statut EFPE avec la fourniture de tous les documents (ICPE, barème des bacs, compteurs etc...)
 - Procurations douanières et des clients.
 - Soumission générale cautionnée en produits énergétiques
 - Téléservice douanier (Gamma, ISOPE, Delta etc...)
 - Gestion des déchets (BSDI et DFA)
 - Documents de circulation de tous les produits entrants dans l'EFPE (DAE, bon pipeline, DAU etc...) pour tous les clients.
 - Documents douaniers justificatifs des sorties pour tous les entrepositaires agréés (décision d'accise)
 - Gestion des stocks et des températures et densités dans la comptabilité matière de l'EFPE.
 - Documents concernant : fabrication, additivation, mélange etc...
 - Déclaration PSE A et B des tous les entrepositaires agréés.
 - Déclaration des mises à la consommation de tous les entrepositaires agréés PPE/AH1.
 - Gestion de toutes les archives documentaires douanières et fiscales concernant l'exploitation d'EFPE suivants les obligations en vigueur.
 - Contrôle de la gestion des recensements douanier, les contentieux douaniers et les articles 65 du CDN.
- ✓ Etablir un rapport audit douanier d'EFPE pour lister les points audités et constater les écarts éventuels avec la réglementation douanière avec des recommandations possible à mettre en place par le titulaire de l'EFPE.

Cette prestation ne comprend pas la mise en place des modifications éventuelles des écarts constatés dans l'audit et qui seront à mettre en place par le titulaire de l'EFPE ou dans le cadre d'un autre contrat de prestation en douane de la SADPE.